



La violence est un phénomène de société qui touche nombre de personnes et de tous milieux socioculturels. Les MJPM sont parfois en première ligne face la détresse et les émotions multiples associées des personnes protégées.

Afin de comprendre et de prévenir la violence et l'agressivité, mais également d'éviter les conséquences délétères du sentiment de peur au travail et/ou de perte de confiance dans ses propres capacités, des compétences relationnelles sont essentielles et doivent se combiner à d'autres indicateurs pour favoriser le sentiment de sécurité et la possibilité d'apaisement de la personne protégée.

Au programme

- Les caractéristiques des comportements agressifs et/ou violents
- Les mécanismes mis en œuvre
- Les causes et facteurs déclenchants
- L'impact corporel, cognitif, émotionnel d'un acte violent
- Nos modes d'adaptation à la violence
- Des attitudes favorables ou défavorables
- La prise de conscience de nos messages corporels
- Comment agir dans une démarche de prévention du risque d'agressivité ?
- Comment réagir face à un acte violent ?
- Les attitudes à privilégier

Comprendre et gérer les problématiques de violence et d'agressivité

BORDEAUX

29 mars 2023

9h00 à 17h00

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les MJPM seront capables d'apporter des réponses adéquates dans l'exercice de leurs mandats judiciaires lors de problématiques de violence, de situations de conflit.

INSCRIPTION

[Cliquer ICI](#)

Nos tarifs

Formation présentielle
1 journée de 7 heures

- Adhérent FNMJI : 180 €
- Salariés des adhérents FNMJI : 216 €
- Non adhérent FNMJI : 280 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations

[contact-formation](#)
(cliquer pour suivre le lien)



Nos experts

Sylvie DIEUMEGARD, *Coach professionnelle et philosophe*
Denis ROBIN, *Psychopathologiste clinicien*

Nos méthodes pédagogiques

La formation repose sur un déroulé pédagogique progressif et participatif.

Apports de connaissances et mise en pratique à partir des situations vécues par les professionnels, dans le cadre de l'exercice du mandat.

Nos modalités d'évaluation

Bilan oral avec les professionnels en fin de formation.

Questionnaires numériques transmis à chaque participant avant et après la formation.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr

